

**Assemblée du Programme des Nations Unies pour les établissements humains  
(ONU-Habitat)****Première session (Nairobi, 27–31 mai 2019)****Notification de la Directrice exécutive****I. Informations générales à l'intention des États membres****A. Renforcement de la gouvernance du Programme des Nations Unies  
pour les établissements humains (ONU-Habitat)**

1. Le 20 décembre 2018, l'Assemblée générale, dans sa résolution 73/239, a décidé de dissoudre le Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) et de le remplacer par l'Assemblée d'ONU-Habitat à composition universelle.
2. Dans cette résolution, l'Assemblée générale a accueilli avec satisfaction les travaux du Groupe de travail à composition non limitée créé par le Président du Comité des représentants permanents auprès du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat), conformément à sa résolution 72/226 du 20 décembre 2018, et a approuvé ses conclusions et recommandations concernant le changement de la structure de gouvernance d'ONU-Habitat.
3. Par la même résolution, l'Assemblée générale a également décidé que la première session de l'Assemblée d'ONU-Habitat se tiendrait en mai 2019, sur le fondement des travaux préparatoires déjà menés en vue de la vingt-septième session du Conseil d'administration.
4. Dans cette résolution, l'Assemblée générale a en outre décidé qu'en 2019, après l'élection de ses membres par l'Assemblée d'ONU-Habitat, le Conseil exécutif de l'Assemblée tiendrait sa première réunion à Nairobi pendant trois jours.
5. Enfin, l'Assemblée générale a demandé au Comité des représentants permanents auprès d'ONU-Habitat d'élaborer un projet de règlement intérieur de l'Assemblée d'ONU-Habitat qui devrait être achevé au plus tard en avril ou mai 2019, en vue de son adoption à la première session de l'Assemblée.

**B. Dates, lieu et participation**

6. Sur la base des dispositions de la résolution susmentionnée et de la décision prise par le Conseil d'administration le 14 décembre 2018 de modifier les dates de la vingt-septième session du Conseil d'administration du 8–12 avril 2019 au 27–31 mai 2019, la présente notification a pour objet de confirmer que la première session de l'Assemblée se tiendra du 27 au 31 mai 2019 au siège d'ONU-Habitat à Nairobi. L'ordre du jour provisoire et la liste des documents établis pour la session sont joints en annexe à la présente notification. Les documents de fond établis en vue de la session seront publiés six semaines avant le début de la session.
7. La session sera ouverte le lundi 27 mai 2019 à 9 heures.
8. Conformément aux dispositions pertinentes de l'Assemblée générale, les États Membres de l'Organisation des Nations Unies peuvent participer aux délibérations de l'Assemblée d'ONU-Habitat. Les États qui sont membres d'une institution spécialisée et les États qui ne sont pas membres de l'Organisation des Nations Unies peuvent participer aux délibérations de l'Assemblée en qualité d'observateurs.

**II. Thème de la première session de l'Assemblée d'ONU-Habitat**

9. Conformément aux paragraphes pertinents de la résolution 20/21 du Conseil d'administration (voir annexe III), le thème spécial de l'Assemblée est « L'innovation au service d'une meilleure qualité de vie dans les villes et les communautés », et le sous-thème est « Accélérer la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes en vue de la réalisation des objectifs de développement durable ».

### **III. Principales questions qui seront examinées**

10. À sa première session, l'Assemblée d'ONU-Habitat examinera notamment les principales questions suivantes :

- a) Approbation du projet de plan stratégique d'ONU-Habitat pour la période 2020–2025 et décision sur l'alignement du plan stratégique sur les cycles de l'Assemblée ;
- b) Progrès accomplis dans la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes, y compris l'examen du rapport quadriennal du Secrétaire général sur la mise en œuvre du Programme ;
- c) Examen des principales tendances concernant les établissements humains et l'urbanisation ;
- d) Examen des normes mondiales pour les établissements humains et l'urbanisation durable ;
- e) Recommandation de stratégies pour la mise en œuvre cohérente des volets du Programme de développement durable à l'horizon 2030 relatifs aux villes et aux établissements humains, du Nouveau Programme pour les villes et d'autres programmes mondiaux, y compris des activités du système des Nations Unies ;
- f) Adoption du rapport du Conseil exécutif, y compris le programme de travail d'ONU-Habitat pour l'année 2020 tel qu'approuvé par le Conseil à sa première réunion durant la session.

### **IV. Consultations informelles**

11. Pour faciliter les travaux de l'Assemblée, des dispositions seront prises pour permettre aux groupes régionaux de mener avant la session des consultations informelles sur différentes questions, en particulier l'élection des membres du Bureau. Ces consultations auront lieu le dimanche 26 mai 2019 à partir de 11 heures. Le premier numéro du Journal de la session, qui paraîtra le 26 mai, précisera les salles réservées à ces consultations ainsi que leur déroulement. Les participants sont invités à prendre note de la répartition géographique des membres du Bureau élus aux sessions du Conseil d'administration (voir annexe IV).

12. Il est également prévu que les différents partenaires et parties prenantes, notamment les autorités infranationales, les parlementaires et les organisations non gouvernementales, tiennent leurs propres consultations informelles, manifestations et activités, avant et pendant la session. Le secrétariat communiquera à tous les participants des informations détaillées concernant ces consultations, manifestations et activités, dès qu'elles seront disponibles.

### **V. Composition des délégations gouvernementales aux fins d'examen**

13. La Directrice exécutive encourage vivement tous les États à participer pleinement à la session. Étant donné que l'Assemblée d'ONU-Habitat sera appelée à débattre sur des questions intéressant la gouvernance d'ONU-Habitat, les États devraient être particulièrement attentifs au besoin de se faire représenter à la session par des responsables politiques de haut niveau ainsi que des experts.

14. La Directrice exécutive tient à appeler l'attention des gouvernements sur la résolution 16/12 du Conseil d'administration, les invitant à inclure dans leurs délégations aux futures sessions du Conseil (aujourd'hui dénommé Assemblée d'ONU-Habitat), des représentants d'autorités infranationales et d'acteurs de la société civile concernés, en particulier du secteur privé, d'organisations non gouvernementales et de centres de recherche, actifs dans les domaines du développement durable des établissements humains et du logement convenable pour tous. La Directrice exécutive souhaite également souligner l'importance que le Conseil d'administration attache aux décisions prises par la deuxième Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II), qui s'est tenue à Istanbul (Turquie) du 3 au 14 juin 1996, et aux décisions de la troisième Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable (Habitat III), qui s'est tenue à Quito du 17 au 20 octobre 2016, concernant le rôle des autorités infranationales et des membres de la société civile.

15. On notera que, conformément à la demande formulée par l'Assemblée générale dans sa résolution 56/206, le Conseil d'administration a modifié son règlement intérieur pour prévoir la participation effective d'autorités infranationales et d'autres partenaires du Programme pour l'habitat à ses débats. Ces dispositions sont énoncées aux articles 64 à 67 du règlement intérieur du Conseil d'administration.

16. La Directrice exécutive souhaite également souligner qu'il serait mutuellement avantageux pour ONU-Habitat et les États membres, que ces derniers incluent dans leurs délégations, leurs Représentants permanents auprès d'ONU-Habitat ou les représentants d'autres correspondants à Nairobi avec lesquels ONU-Habitat est continuellement en liaison. C'est pourquoi la Directrice exécutive saurait gré aux États de communiquer la composition de leurs délégations dès que possible, au plus tard le 15 avril 2019. Conformément à l'article 16 du règlement intérieur du Conseil d'administration, les pouvoirs des représentants devront être présentés à la Directrice exécutive, au plus tard à la fin de la 1<sup>re</sup> séance de la session, le 27 mai 2019.

## **VI. Proposition de dispositions organisationnelles pour la première session de l'Assemblée d'ONU-Habitat**

17. La Directrice exécutive soumet aux États membres, pour examen, les dispositions organisationnelles et le calendrier des travaux figurant à l'annexe V, pour assurer le bon déroulement des travaux durant l'Assemblée d'ONU-Habitat. Ces dispositions sont conformes aux recommandations formulées dans la résolution 73/239 de l'Assemblée générale, selon lesquelles les préparatifs de la première session de l'Assemblée d'ONU-Habitat devraient se fonder sur les travaux préparatoires déjà menés en vue de la vingt-septième session du Conseil d'administration. Ces préparatifs ont été guidés par les recommandations formulées dans la résolution 20/21 du Conseil d'administration concernant l'organisation et les thèmes de ses futures sessions, demandant au Comité des représentants permanents auprès d'ONU-Habitat, en sa qualité d'organe subsidiaire intersessions du Conseil, de formuler de nouvelles recommandations destinées à améliorer la structure et l'organisation des sessions du Conseil, à partir de la vingt et unième session. À sa vingt-troisième réunion, le 7 décembre 2006, le Comité a adopté, pour la vingt et unième session et toutes les sessions suivantes, les propositions reproduites dans la présente notification, qui concernent en particulier le segment de haut niveau, le dialogue et le thème spécial. L'Assemblée souhaitera peut-être également examiner ses propres dispositions organisationnelles au moment opportun.

### **A. Bureau**

18. Il est prévu que conformément à l'article 17 du règlement intérieur du Conseil d'administration, le Bureau de l'Assemblée se compose d'un président, de vice-présidents et d'un rapporteur, élus compte dûment tenu du principe de répartition géographique équitable et de roulement entre les groupes régionaux. La répartition géographique des membres du Bureau lors des sessions du Conseil d'administration est présentée à l'annexe IV. L'Assemblée souhaitera peut-être examiner la taille du Bureau entrant compte tenu du caractère universel de l'Assemblée.

19. En application de l'article 18, il est recommandé que l'un des vice-présidents soit désigné pour présider le Comité plénier mentionné au paragraphe 33 ci-dessous. Les deux autres vice-présidents assistent directement le Président dans ses fonctions en séance plénière et à la présidence du comité de rédaction spécial mentionné au paragraphe 34 ci-dessous.

### **B. Séances plénières**

20. Conformément à la pratique antérieure du Conseil d'administration, il est recommandé de diviser les travaux des séances plénières en deux segments : premièrement, un segment de haut niveau où interviendraient essentiellement les ministres et autres chefs de délégation et qui se tiendrait les deux premiers jours ; et deuxièmement, un dialogue entre les gouvernements, les autorités infranationales et les autres partenaires du Programme pour l'habitat, qui serait organisé le troisième jour. On notera qu'une partie de la séance de matinée du premier jour sera consacrée aux questions d'organisation, y compris les élections.

### **C. Segment de haut niveau**

21. Il est suggéré que le segment de haut niveau concentre ses discussions sur le thème retenu pour la session, ainsi que sur les aspects se rapportant au point 9 de l'ordre du jour (Activités du Programme des Nations Unies pour les établissements humains, y compris les questions de coordination) et au point 13 (Plan stratégique du Programme des Nations Unies pour les établissements humains pour la période 2020–2025). Conformément aux conclusions et recommandations formulées par le Groupe de travail spécial à composition non limitée, le programme de travail du Programme des Nations Unies pour les établissements humains et le budget de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains pour l'année 2020 devraient être renvoyés au Conseil exécutif pour examen.

22. Pour que les nombreuses délégations qui devraient participer aux sessions de l'Assemblée puissent exprimer leurs vues, il est recommandé, pour le segment de haut niveau, que chaque délégation limite son temps de parole à cinq minutes maximum et que cette limite soit strictement respectée.

23. Lorsque sera établie la liste des orateurs pour le segment de haut niveau, la préséance sera accordée aux chefs d'État et de gouvernement, aux ministres et aux vice-ministres, suivis par les autres chefs de délégation. Un nombre limité de représentants des autorités infranationales, d'autres partenaires du Programme pour l'habitat et d'autres parties prenantes pourront ensuite prendre la parole, conformément aux articles 64 et 65 du règlement intérieur.

#### **D. Dialogue avec les autorités locales et autres partenaires**

24. Il conviendrait de rappeler que, comme indiqué au paragraphe 2 de sa résolution 16/12, le Conseil d'administration a décidé de donner aux différents partenaires, lors de ses prochaines sessions, l'occasion de dialoguer entre eux et avec les gouvernements, ces dialogues pouvant l'assister dans les délibérations de l'Assemblée.

25. Conformément aux paragraphes pertinents de la résolution 20/21 du Conseil d'administration, la Directrice exécutive, en consultation avec le Comité des représentants permanents, a choisi pour thème de l'Assemblée, « L'innovation au service d'une meilleure qualité de vie dans les villes et les communautés », qui servira de base au dialogue.

26. Dans le but d'accroître la participation et la contribution des autorités infranationales et autres partenaires aux travaux de l'Assemblée et de parvenir à la réalisation des objectifs communs, à savoir la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes et du Programme de développement durable à l'horizon 2030, des dispositions ont été prises pour organiser, en séance plénière le troisième jour de la session, un dialogue entre les autorités infranationales et les autres partenaires (voir annexe V).

27. À cette fin, les autorités infranationales et les autres partenaires sont invités à soumettre à l'avance au secrétariat un résumé écrit de leur présentation, afin qu'il puisse être distribué à tous les participants avant le dialogue.

28. Il convient peut-être de rappeler que dans sa résolution 20/21, le Conseil d'administration a décidé que le thème du dialogue devait établir un lien entre le segment de haut niveau et le dialogue entre les gouvernements et les autorités infranationales et autres partenaires du Programme pour l'habitat et assurer la cohérence du débat politique en plénière.

29. Les présentations faites par les représentants des autorités infranationales et des autres partenaires devront être le fruit de consultations menées par ces groupes avec les organisations non gouvernementales, les parlementaires, les représentants du secteur privé, les professionnels, les chercheurs, les organisations de base, les syndicats et les autres groupes d'intérêt et acteurs urbains. Des dispositions seront prises pour que les autorités infranationales et les autres partenaires puissent, s'ils le désirent, mener des consultations à Nairobi avant la tenue de la session.

30. Des informations détaillées sur l'organisation du dialogue seront fournies en temps utile.

#### **E. Résumé du Président**

31. À l'issue du segment de haut niveau et du dialogue, le président de l'Assemblée préparera, sur la base des délibérations de ces deux séances plénières, un résumé des principales questions soulevées dans le cadre du segment de haut niveau et des conclusions tirées ou des recommandations issues du dialogue. Ce résumé devra refléter la teneur des discussions ainsi que les principales positions exprimées au cours du segment de haut niveau et du dialogue ; il sera soumis lors des séances plénières pour approbation. Tout projet de résolution, découlant éventuellement des débats de ces séances plénières, sera renvoyé au comité de rédaction pour suite à donner.

32. Une fois le résumé approuvé par l'Assemblée comme étant le reflet exact des débats du segment de haut niveau et du dialogue, et suite aux délibérations nécessaires, les conclusions et recommandations serviront de lignes directrices pour les actions de suivi des gouvernements, des autorités infranationales, d'autres partenaires et du secrétariat, en particulier à l'appui des domaines d'activité actuels du programme de travail et du plan stratégique d'ONU-Habitat.

#### **F. Comité plénier de la session**

33. Compte tenu de l'organisation des travaux des précédentes sessions du Conseil d'administration et des recommandations susmentionnées concernant les travaux des séances plénières, l'Assemblée souhaitera peut-être créer un Comité plénier de la session qui serait chargé d'examiner en détail les points 9,10,11 et 13 de l'ordre du jour.

## **G. Comité de rédaction**

34. À sa dix-neuvième session, le Conseil d'administration a créé, à titre officieux, un comité de rédaction spécial à composition non limitée, présidé par l'un des vice-présidents, pour procéder à l'examen préalable des projets de résolution présentés par les délégations en vue de les fusionner, les faire concorder ou les clarifier, avant que le Conseil d'administration ne les examine en plénière. L'Assemblée jugera peut-être bon de poursuivre cette pratique, largement créditée d'avoir contribué à l'efficacité des travaux du Conseil d'administration. Le rapport du comité de rédaction serait d'abord renvoyé au Comité plénier pour approbation, avant son adoption finale par l'Assemblée.

## **H. Aperçu des principales activités de l'Assemblée d'ONU-Habitat**

35. Les modalités d'organisation et le calendrier des travaux proposés pour l'Assemblée sont présentés à l'annexe V. Bien que l'ordre du jour n'ait pas encore été adopté, on trouvera ci-après un aperçu préliminaire des activités prévues :

### *Samedi 25 mai 2019*

- Forum des parties prenantes

### *Dimanche 26 mai 2019*

- Forum des parties prenantes
- Dialogue avec le secteur privé
- Réunions des groupes régionaux

### *Lundi 27 mai 2019*

- Élection du président de l'Assemblée et des autres membres du Bureau
- Élection des membres du Conseil exécutif
- Adoption du règlement intérieur de l'Assemblée et du Conseil exécutif
- Cérémonie d'ouverture
- Déclaration de politique générale de la Directrice exécutive
- Déclarations des représentants des États membres
- Examen du rapport d'activité de la Directrice exécutive d'ONU-Habitat
- Conférence de presse
- Ouverture de l'exposition
- Manifestations parallèles

### *Mardi 28 mai 2019*

- Dialogue de haut niveau sur le financement, suivi d'une session d'annonces de contributions
- Examen du rapport d'activité de la Directrice exécutive d'ONU-Habitat (*suite*)
- Examen du rapport sur l'état d'avancement de la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes et des objectifs de développement durable
- Déclarations des représentants des États membres et des observateurs
- Manifestations parallèles
- Exposition

### *Mercredi 29 mai 2019*

- Dialogue stratégique interactif entre les États membres, les autorités locales et autres partenaires sur le thème de l'Assemblée, intitulé « L'innovation au service d'une meilleure qualité de vie dans les villes et les communautés »
- Examen du rapport sur l'état d'avancement de la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes et des objectifs de développement durable (*suite*)
- Examen du rapport sur le Forum urbain mondial
- Examen du plan stratégique d'ONU-Habitat pour la période 2020–2025
- Délibérations sur les projets de résolution de l'Assemblée
- Manifestations parallèles et exposition

### *Jeudi 30 mai 2019*

- Première réunion du Conseil exécutif
- Examen du programme de travail et budget d'ONU-Habitat pour 2020
- Examen du rapport sur le Forum urbain mondial
- Examen du plan stratégique d'ONU-Habitat pour la période 2020–2025 (*suite*)

- Délibérations sur les projets de résolution de l'Assemblée
- Manifestations parallèles et exposition

*Vendredi 31 mai 2019*

- Adoption des décisions et résolutions de l'Assemblée
- Exposition
- Conférence de presse
- Cérémonie de clôture

## **VII. Première réunion du Conseil exécutif**

36. À l'issue de consultations avec le Bureau du Comité des représentants permanents, il est recommandé qu'après la création du Conseil exécutif, l'élection de ses membres et l'adoption de son règlement intérieur par l'Assemblée d'ONU-Habitat, la première réunion du Conseil exécutif se tiende en marge de l'Assemblée. Il est proposé de tenir une réunion d'une journée, pour examiner principalement les questions d'organisation et pour examiner et approuver le programme de travail annuel et le budget de l'organisation pour 2020. Le Bureau du Comité des représentants permanents a également recommandé que la réunion du Conseil exécutif soit programmée de manière à ne pas se dérouler en même temps qu'une séance plénière de l'Assemblée.

37. Le Bureau du Comité des représentants permanents a recommandé un ordre du jour provisoire pour la première réunion du Conseil exécutif (voir annexe VI). Une liste des documents recommandés pour le Conseil est également jointe (voir annexe VII).

38. À la lumière de la première réunion du Conseil exécutif et en application de la résolution 73/239 de l'Assemblée générale, les États membres, par l'intermédiaire de leurs groupes régionaux, sont encouragés à commencer à désigner des candidats pour les 36 membres du Conseil qui seront élus durant la 1<sup>re</sup> séance plénière de l'Assemblée d'ONU-Habitat.

## **VIII. Inscription à la session**

39. Les participants sont invités à s'inscrire à l'avance en ligne sur le site : <http://www.unhabitat.org/habitatassembly/>. La participation aux sessions officielles de l'Assemblée d'ONU-Habitat est limitée aux États membres, aux autorités infranationales et autres partenaires du Programme pour l'habitat ainsi qu'aux parties prenantes accréditées. L'inscription sur place débutera le jeudi 23 mai 2019 à partir de 11 heures. Pour éviter les longues files d'attente le jour de l'ouverture, veuillez consulter le tableau des horaires d'inscription sur place sur le site Internet. Les représentants d'organisations de la société civile et d'autres parties prenantes qui n'étaient pas accrédités à la Conférence Habitat II, à la session extraordinaires de l'Assemblée générale consacrée à un examen et à une évaluation d'ensemble de l'application du Programme pour l'habitat (Istanbul +5) ou Habitat III, ou qui n'ont pas de statut consultatif auprès du Conseil économique et social, devront soumettre une demande d'accréditation spéciale en ligne accompagnée de tous les documents requis indiqués sur le site.

40. Des renseignements sur les possibilités d'hébergement, les visas et les vaccinations obligatoires seront disponibles sur le site Internet d'ONU-Habitat (<https://unhabitat.org/habitatassembly-information-package/>). Toute demande d'information complémentaire sur ces questions, ou sur toute autre question concernant l'organisation des travaux de la session doit être adressée à :

**Mr. Chris Mensah**  
**Secretary to the Governing Council**  
**United Nations Human Settlements Programme (UN-Habitat)**  
**P.O. Box 30030**  
**00100 Nairobi, Kenya**  
**Email: [chris.mensah@un.org](mailto:chris.mensah@un.org)**  
**Tel.: +254 20 762 5521/3216**  
**Mobile: +254 732 689 199**

## Annexe I

### **Ordre du jour provisoire de la première session de l'Assemblée d'ONU-Habitat**

1. Ouverture de la session.
2. Élection du (de la) Président(e) de l'Assemblée d'ONU-Habitat.
3. Adoption du règlement intérieur de l'Assemblée d'ONU-Habitat.
4. Adoption de l'ordre du jour.
5. Élection des membres du Bureau.
6. Vérification des pouvoirs des représentants et nomination des membres de la Commission de vérification des pouvoirs.
7. Organisation des travaux, y compris la création d'un conseil exécutif et l'adoption de son règlement intérieur.
8. Élection des membres du Conseil exécutif.
9. Activités du Programme des Nations Unies pour les établissements humains, y compris les questions de coordination.
10. Examen des progrès accomplis dans la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes et du Programme de développement durable à l'horizon 2030.
11. Rapport du Forum urbain mondial.
12. Débat sur le thème spécial de la première session de l'Assemblée d'ONU-Habitat.
13. Plan stratégique du Programme des Nations Unies pour les établissements humains pour la période 2020–2025.
14. Ordre du jour provisoire de la deuxième session de l'Assemblée d'ONU-Habitat et autres dispositions à prendre en vue de cette session.
15. Adoption du rapport de la session et du rapport de la première réunion du Conseil exécutif.
16. Questions diverses.
17. Clôture de la session.

## Annexe II

### Liste des documents dont l'Assemblée d'ONU-Habitat est saisie à sa première session

<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Cote</i>	<i>Description</i>
1	A/RES/73/239	Résolution 73/239 de l'Assemblée Générale sur l'application des décisions prises par la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains et la Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable et renforcement du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat)
1	A/73/726	Rapport du Groupe de travail à composition non limitée créé par le Président du Comité des représentants permanents auprès du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) conformément à la résolution 72/226 de l'Assemblée générale
4	HSP/HA/1/1	Ordre du jour provisoire de l'Assemblée d'ONU-Habitat
4	HSP/HA/1/1/Add.1	Ordre du jour provisoire annoté
7	HSP/HA/1/INF/1	Liste des documents dont est saisie l'Assemblée d'ONU-Habitat
9	HSP/HA/1/2	Activités du Programme des Nations Unies pour les établissements humains
9	HSP/HA/1/2/Add.1	Activités du Programme des Nations Unies pour les établissements humains : activités conjointes menées dans le domaine de l'environnement urbain : rapport d'étape conjoint des Directrices exécutives du Programme des Nations Unies pour l'environnement et du Programme des Nations Unies pour les établissements humains
9	HSP/HA/1/2/Add.2	Activités du Programme des Nations Unies pour les établissements humains : coopération avec les institutions et organismes des Nations Unies, les organisations intergouvernementales et les autres partenaires d'ONU-Habitat dans la mise en œuvre du Plan stratégique pour la période 2014–2019
9	HSP/HA/1/2/Add.3	Activités du Programme des Nations Unies pour les établissements humains : projet de lignes directrices des Nations Unies pour des villes et des établissements humains plus sûrs
9	HSP/HA/1/2/Add.4	Activités du Programme des Nations Unies pour les établissements humains : projet de politique d'engagement des parties prenantes
9	HSP/HA/1/INF/2	Annual report of the Executive Director on the implementation of the strategic plan 2014–2019 for the year 2018
9	HSP/HA/1/INF/3	Country activities report 2018
9	HSP/HA/1/3	Travaux du Comité des représentants permanents pendant la période intersessions
9	HSP/HA/1/3/Add.1	Travaux du Comité des représentants permanents pendant la période intersessions : rapport sur les travaux du Comité des représentants permanents pendant la période intersessions : soixante-douzième réunion ordinaire du Comité des représentants permanents
9	HSP/HA/1/3/Add.2	Travaux du Comité des représentants permanents pendant la période intersessions : rapport de la présidence du groupe de travail sur le programme et le budget
9	HSP/HA/1/3/Add.3	Travaux du Comité des représentants permanents pendant la période intersessions : note du secrétariat sur les projets de résolution établis par le Comité des représentants permanents
10	HSP/HA/1/4	Progrès accomplis dans la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes et du Programme de développement durable à l'horizon
11	HSP/HA/1/INF/4	Report of the activities of the United Nations Advisory Committee of Local Authorities
11	HSP/HA/1/5	Neuvième session du Forum urbain mondial
11	HSP/HA/1/INF/5	Report on the ninth session of the World Urban Forum
12	HSP/HA/1/INF/6	Independent evaluation of the ninth session of the World Urban Forum



Point de l'ordre du jour	Cote	Description
12	HSP/HA/1/6	Dialogue sur le thème spécial de la première session de l'Assemblée d'ONU-Habitat
13	HSP/HA/1/7	Projet de plan stratégique du Programme des Nations Unies pour les établissements humains pour la période 2020–2025
13	HSP/HA/1/INF/7	Status of voluntary contributions to the United Nations Habitat and Human Settlements Foundation as at 1 March 2019

---

## Annexe III

### Résolution 20/21 : Organisation et thèmes des futures sessions du Conseil d'administration

*Le Conseil d'administration,*

*Rappelant* sa résolution 5/15 du 7 mai 1982, dans laquelle il a décidé de désigner les sujets des thèmes spéciaux de ses sessions deux ans à l'avance,

*Rappelant aussi* sa résolution 16/12 du 7 mai 1997, dans laquelle il a décidé de fournir aux partenaires, aux futures sessions du Conseil, des possibilités d'engager un dialogue entre eux et avec les gouvernements,

*Rappelant en outre* sa résolution 19/5 du 9 mai 2003, dans laquelle il a décidé qu'un élément central de sa vingtième et de ses futures sessions devrait continuer d'être la réalisation et le suivi de l'objectif de la Déclaration du Millénaire des Nations Unies<sup>1</sup> consistant à améliorer la vie des habitants des bidonvilles,

*Notant* que le Forum urbain mondial fournit maintenant la possibilité d'un large dialogue entre les gouvernements, les autorités locales et les autres partenaires du Programme pour l'habitat,

*Reconnaissant* l'importance, pendant les sessions du Conseil d'administration, d'un segment de haut niveau concentré et interactif sur les questions de politique générale prioritaires,

1. *Fait siennes* les recommandations du Comité des représentants permanents sur l'amélioration des préparatifs du Conseil d'administration qui figurent en appendice à la présente résolution ;

2. *Décide* que les thèmes spéciaux visés dans la résolution 5/15 ne devraient plus être choisis deux ans à l'avance, mais seront plutôt choisis par le Bureau du Conseil d'administration au moins six mois avant le début de chaque session du Conseil d'administration sur la base de l'avis du Directeur exécutif, en consultation avec le Comité des représentants permanents, compte tenu des résultats des sessions du Forum urbain mondial et de l'exigence de continuer de concentrer son attention sur la réalisation et le suivi de l'objectif de la Déclaration du Millénaire des Nations Unies consistant à améliorer la vie des habitants des bidonvilles ;

3. *Décide aussi* que le segment de haut niveau et les dialogues mentionnés dans sa résolution 16/12 devraient normalement se concentrer sur ces thèmes spéciaux et devraient constituer le débat de fond sur les thèmes spéciaux ;

4. *Prie* le Comité des représentants permanents de recommander au Conseil d'administration à sa vingt et unième session, par l'intermédiaire du Bureau du Conseil d'administration, de nouvelles propositions pour améliorer la structure et les dispositions organisationnelles de la vingt et unième et des futures sessions du Conseil d'administration, y compris en particulier le segment de haut niveau ;

5. *Prie aussi* le Directeur exécutif de préparer un document d'information à l'intention du Comité des représentants permanents pour lui permettre de satisfaire à la demande formulée au paragraphe précédent.

Le 8 avril 2005

---

<sup>1</sup> Résolution 55/2 de l'Assemblée générale.

## Annexe IV

### Répartition géographique des membres du Bureau élus lors des précédentes sessions du Conseil d'administration d'ONU-Habitat\*, qui peut éclairer la répartition géographique du Bureau de l'Assemblée d'ONU-Habitat

<i>Année</i>	<i>Session du Conseil d'administration</i>	<i>Président</i>	<i>Vice-Présidents</i>	<i>Rapporteur</i>
1978	Première	États d'Europe occidentale et autres États (Suède)	États d'Afrique (Malawi), États d'Europe orientale (Pologne), États d'Amérique latine (Mexique)	États d'Asie (Philippines)
1979	Deuxième	États d'Afrique (Kenya)	États d'Asie (Pakistan), États d'Amérique latine (Mexique), États d'Europe occidentale et autres États (Suède)	États d'Europe orientale (Pologne)
1980	Troisième	États d'Amérique latine (Mexique)	États d'Afrique (Nigéria), États d'Asie (Irak), États d'Europe orientale (Union des Républiques socialistes soviétiques)	États d'Europe occidentale et autres États (Pays-Bas)
1981	Quatrième	États d'Asie (Philippines)	États d'Afrique (Lesotho), États d'Europe orientale (Hongrie), États d'Europe occidentale et autres États (République fédérale d'Allemagne)	États d'Amérique latine (Jamaïque)
1982	Cinquième	États d'Europe orientale (Union des Républiques socialistes soviétiques)	États d'Asie (Sri Lanka), États d'Amérique latine (Jamaïque), États d'Europe occidentale et autres États (Canada)	États d'Afrique (Égypte)
1983	Sixième	États d'Europe occidentale et autres États (Finlande)	États d'Afrique (Zambie), États d'Europe orientale (Bulgarie), États d'Amérique latine (Argentine)	États d'Asie (Bangladesh)
1984	Septième	États d'Afrique (Gabon)	États d'Asie (Inde), États d'Amérique latine (Chili), États d'Europe occidentale et autres États (États-Unis d'Amérique)	États d'Europe orientale (Union des Républiques socialistes soviétiques)
1985	Huitième	États d'Amérique latine (Jamaïque)	États d'Afrique (Tunisie), États d'Asie (Sri Lanka), États d'Europe orientale (Hongrie)	États d'Europe occidentale et autres États (Grèce)
1986	Neuvième	États d'Europe occidentale et autres États (Turquie)	États d'Afrique (Kenya), États d'Asie (Bangladesh), États d'Europe orientale (Pologne)	États d'Amérique latine (Chili)
1987	Dixième	États d'Europe orientale (Bulgarie)	États d'Asie (Indonésie), États d'Amérique latine (Colombie), États d'Europe occidentale et autres États (Finlande)	États d'Afrique (Kenya)
1988	Onzième	États d'Asie (Inde)	États d'Afrique (Botswana), États d'Amérique latine (Brésil), États d'Europe occidentale et autres États (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord)	États d'Europe orientale (Pologne)
1989	Douzième	États d'Amérique latine (Colombie)	États d'Afrique (Gabon), États d'Europe orientale (Hongrie),	États d'Asie (Sri Lanka)

\* Les sessions tenues jusqu'en 2003 étaient des sessions de la Commission des établissements humains.

<i>Année</i>	<i>Session du Conseil d'administration</i>	<i>Président</i>	<i>Vice-Présidents</i>	<i>Rapporteur</i>
			États d'Europe occidentale et autres États (États-Unis d'Amérique)	
1991	Treizième	États d'Afrique (Zimbabwe)	États d'Asie (Sri Lanka), États d'Europe orientale (Union soviétique), États d'Amérique latine (Brésil)	États d'Europe occidentale et autres États (Pays-Bas)
1993	Quatorzième	États d'Europe occidentale et autres États (Finlande)	États d'Afrique (Ouganda), États d'Asie (Philippines), États d'Europe orientale (Roumanie)	États d'Amérique latine (Chili)
1995	Quinzième	États d'Europe orientale (Fédération de Russie)	États d'Asie (Indonésie), États d'Amérique latine (Venezuela), États d'Europe occidentale et autres États (Royaume-Uni)	États d'Afrique (Cameroun)
1997	Seizième	États d'Asie (Bangladesh)	États d'Afrique (Kenya), États d'Amérique latine (Mexique), États d'Europe occidentale et autres États (Norvège)	États d'Europe orientale (Roumanie)
1999	Dix-septième	États d'Amérique latine (Colombie)	États d'Afrique (Sénégal), États d'Europe orientale (Bulgarie), États d'Europe occidentale et autres États (Suède)	États d'Asie (Iran, République islamique (d'))
2001	Dix-huitième	États d'Afrique (Algérie)	États d'Asie (Bangladesh), États d'Europe orientale (Fédération de Russie), États d'Amérique latine (Argentine)	États d'Europe occidentale et autres États (Turquie)
2003	Dix-neuvième	États d'Europe occidentale et autres États (Suède)	États d'Afrique (Malawi), États d'Asie (Sri Lanka), États d'Europe orientale (Pologne)	États d'Amérique latine (Chili)
2005	Vingtième	États d'Europe orientale (République tchèque)	États d'Asie (Philippines), États d'Amérique latine (Argentine), États d'Europe occidentale et autres États (Allemagne)	États d'Afrique (Nigéria)
2007	Vingt et unième	États d'Asie (Inde)	États d'Afrique (Ouganda), États d'Amérique latine (Argentine), États d'Europe occidentale et autres États (Canada)	États d'Europe orientale (Fédération de Russie)
2009	Vingt-deuxième	États d'Amérique latine (Jamaïque)	États d'Afrique (Zambie), États d'Europe orientale (République tchèque), États d'Europe occidentale et autres États (Allemagne)	États d'Asie (Pakistan)
2011	Vingt-troisième	États d'Afrique (Rwanda)	États d'Asie (Chine), États d'Europe orientale (Fédération de Russie), États d'Amérique latine (Chili)	États d'Europe occidentale et autres États (Finlande)
2013	Vingt-quatrième	États d'Afrique (Nigéria)	États d'Europe orientale (Fédération de Russie), États d'Amérique latine (Argentine), États d'Asie-Pacifique (Bangladesh)	États d'Europe occidentale et autres États (Allemagne)
2015	Vingt-cinquième	États d'Europe orientale (Slovaquie)	États d'Afrique (Ghana), États d'Europe occidentale et autres États (Allemagne), États d'Asie-Pacifique (Inde)	États d'Amérique latine (Uruguay)
2017	Vingt-sixième	États d'Asie-Pacifique (Inde)	États d'Afrique (Kenya), États d'Europe occidentale et autres États (Allemagne), États d'Amérique latine (Guatemala)	États d'Europe orientale (Fédération de Russie)

En vertu du principe de roulement géographique prévu au paragraphe 2 de l'article 17 du règlement intérieur du Conseil d'administration, les groupes régionaux suivants devraient présenter des candidats aux postes à pourvoir pour la première session de l'Assemblée d'ONU-Habitat :

**Bureau de la première session de l'Assemblée d'ONU-Habitat**

---

2019	Président	États d'Amérique latine
	Vice-Présidents	États d'Afrique, États d'Europe orientale, États d'Europe occidentale et autres États
	Rapporteur	États d'Asie-Pacifique

---

## Annexe V

### Proposition d'organisation et de calendrier des travaux pour la première session de l'Assemblée d'ONU-Habitat, 27-31 mai 2019

<i>Jour/Date</i>	<i>Moment</i>	<i>Plénière</i>	<i>Comité plénier</i>	<i>Comité de rédaction</i>
Lundi 27 mai	Matin  Après-midi	Ouverture de la session Questions d'organisation Segment de haut niveau Points 1, 2, 3, 4, 5 et 6 de l'ordre du jour  Segment de haut niveau Points 6, 7, 8 et 9 de l'ordre du jour	  Points 9 et 10 de l'ordre du jour	  Consultations sur les projets de résolution
Mardi 28 mai	Matin  Après-midi	Segment de haut niveau Points 9, 10 et 11 de l'ordre du jour  Poursuite du segment de haut niveau	Point 9 de l'ordre du jour Point 10 de l'ordre du jour Point 11 de l'ordre du jour	Consultations sur les projets de résolution
Mercredi 29 mai	Matin/ après-midi	Dialogue entre les gouvernements et les autres partenaires du Programme pour l'habitat Thème spécial, point 12 de l'ordre du jour	Point 10 de l'ordre du jour Point 11 de l'ordre du jour Point 13 de l'ordre du jour	Consultations sur les projets de résolution
Jeudi 30 mai	Matin  Après-midi	Première réunion du Conseil exécutif (plénière)  (reprise de la plénière ordinaire) Approbation des projets de rapport sur les points 9, 10 et 11 et rapport sur le projet de décision sur le point 14	Examen des projets de résolution du comité de rédaction	Consultations sur les projets de résolution
Vendredi 31 mai	Matin/ après-midi	Résumé du Président sur le segment de haut niveau et le dialogue Projets de rapport sur les points 12 et 13 Projets de rapport du Comité plénier Rapport sur les projets de résolution et le point 15 de l'ordre du jour	Examen des projets de résolution du comité de rédaction	

## **Annexe VI**

### **Projet d'ordre du jour provisoire pour la première réunion du Conseil exécutif du Programme des Nations Unies pour les établissements humains, 30 mai 2019**

1. Ouverture de la réunion.
2. Questions d'organisation :
  - a) Adoption de l'ordre du jour ;
  - b) Élection du Bureau ;
  - c) Examen et approbation du projet de plan de travail du Conseil exécutif pour 2019–2020, y compris le calendrier des réunions du Bureau, les points qui feront l'objet d'un examen périodique par le Conseil et la date de sa prochaine réunion.
3. Approbation du programme de travail annuel du Programme des Nations Unies pour les établissements humains et du budget de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains pour 2020.
4. Questions diverses.

## Annexe VII

### Liste des documents dont est saisi le Conseil exécutif à sa première réunion

<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Cote</i>	<i>Titre</i>
2	HSP/EB/1/1	Ordre du jour provisoire de la première réunion du Conseil exécutif
2	HSP/EB/1/1/Add.1	Ordre du jour provisoire annoté
3	HSP/EB/1/2	Rapport de la Directrice exécutive sur le projet de programme de travail annuel du Programme des Nations Unies pour les établissements humains et le projet de budget de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains pour l'année 2020
3	HSP/EB/1/2/Add.1	Note du secrétariat sur le rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires
3	HSP/EB/INF/1	Report of the United Nations Board of Auditors